Déclaration relative à la protection des données concernant le traitement de données à caractère personnel dans le cadre des tâches, devoirs et activités de la Direction principale Questions européennes et internationales (Direction principale 5.1)

Pour l'Office européen des brevets (OEB), la protection de votre vie privée est de la plus haute importance. Nous nous engageons à protéger vos données à caractère personnel et à veiller au respect des droits des personnes concernées lorsque nous accomplissons nos tâches et fournissons nos services. Toutes les données à caractère personnel qui vous identifient directement ou indirectement seront traitées de manière licite, loyale et avec toutes les précautions nécessaires..

Les opérations de traitement décrites ci-après sont régies par le règlement relatif à la protection des données de l'OEB (RRPD).

Les informations contenues dans la présente déclaration sont fournies en vertu des articles 16 et 17 RRPD.

1. Quelles sont la nature et la finalité de l'opération de traitement?

La présente déclaration relative à la protection des données concerne le traitement de données à caractère personnel par la Direction principale 5.1 Questions européennes et internationales (DP 5.1), et plus particulièrement par sa Direction 511 Coopération européenne et internationale et par son Équipe des associations d'utilisateurs et organisations internationales ainsi que par l'Équipe de soutien en matière de relations extérieures dans le cadre de l'exécution de leurs tâches et devoirs.

Les données à caractère personnel sont traitées aux fins suivantes : réalisation d'activités de coopération avec les parties prenantes (dont les offices de propriété intellectuelle participant à la coopération IP5 (OEB, USPTO, JPO, MOIP et CNIPA) et à la coopération tripartite (OEB, JPO, USPTO)) concernées et prise de contact avec les parties prenantes, individuellement ou en groupe, afin d'informer et/ou de mettre en oeuvre les activités de coopération de l'OEB ; planification, organisation et réalisation de réunions, d'activités, de cours de formation et de manifestations ; préparation de la documentation interne pour les activités de coopération, maintien d'une base de données à jour contenant des informations pertinentes sur les activités de coopération, et production de données statistiques, y compris le budget financier.

Les données à caractère personnel nécessaires à l'organisation de ces réunions et manifestations sont fournies par les participants et/ou leurs organisations. Dans certains cas, des enregistrements sonores, vidéo ou audiovisuels seront réalisés au cours d'une manifestation, notamment lors de la participation à des réunions. Les enregistrements sonores, vidéo ou audiovisuels peuvent être traités pour documenter la réunion ou la manifestation, en vue d'une éventuelle publication par l'OEB (sur papier ou sous forme électronique). Si tel est le cas, les participants seront informés à l'avance.

Des données à caractère personnel peuvent être partagées en interne entre des départements de l'OEB (par exemple la Direction principale Communication) et traitées à d'autres fins compatibles. Ainsi, les coordonnées de certaines personnes concernées qui travaillent pour des parties prenantes avec lesquelles l'OEB coopère, comme des institutions et des offices nationaux de brevets, pourraient faire partie des listes d'invités à des manifestations organisées par l'OEB, ou être utilisées pour l'envoi d'autres types de communications, par exemple des vœux de fin d'année.

Les unités susmentionnées sont également en liaison avec une agence de voyages agréée par l'OEB, à laquelle sont envoyées les pièces d'identité (par exemple, des copies de passeports) des participants aux fins de l'organisation de voyages (par exemple, réservation de billets d'avion et d'hôtels) dans le cadre de manifestations.

En outre, en de très rares occasions, une institution (par exemple l'OMPI) avec laquelle la DP 5.1 a conclu un accord de coopération peut demander un grand volume de données publiées sur les brevets, que la DP 5.1 s'efforcera alors de fournir. L'envoi de ces données peut impliquer l'utilisation de services postaux.

Le traitement de vos données n'est pas censé servir à une prise de décision automatisée, notamment au profilage. Vos données à caractère personnel ne seront pas transférées en dehors de l'OEB à des parties qui ne sont pas visées à l'article 8(1), (2) et (5) RRPD, à moins qu'un niveau de protection adéquat ne soit assuré.

En l'absence d'un niveau de protection adéquat, un transfert ne peut avoir lieu que si des garanties appropriées sont prévues et à la condition que les personnes concernées disposent de droits opposables et de voies de recours effectives, ou que si les dérogations pour des situations particulières visées à l'article 10 RRPD s'appliquent.

2. Quelles données à caractère personnel traitons-nous?

Les catégories de données à caractère personnel traitées pour **le personnel et les prestataires de l'OEB** sont les suivantes :

- informations d'identification : prénom, nom, sexe, nationalité
- données relatives à la procédure en matière de brevets : données à caractère personnel potentiellement contenues dans les informations et les publications relatives aux brevets, ainsi que données bibliographiques et métadonnées des dossiers de brevets
- informations de contact : coordonnées, adresse électronique professionnelle, numéros de téléphone, coordonnées en cas d'urgence (pour les prestataires uniquement)
- bâtiment et site (pour les agents uniquement)
- informations relatives à l'emploi : emplacement du bureau (pour les agents uniquement), numéro du bureau (pour les agents uniquement), nom et/ou numéro de département, langue (de communication) préférée, entité de la société (pour les prestataires uniquement), département ou division (pour les prestataires uniquement)
- données sensorielles et électroniques : informations sonores et visuelles
- voyages et dépenses : détails des frais, détails des réservations de voyage

- identifiants gouvernementaux : numéro de passeport
- correspondance : informations personnelles fournies volontairement
- expérience professionnelle et affiliations : CV, certificats de qualification (pour les prestataires uniquement)
- formation et compétences : langues
- données financières (pour les prestataires uniquement) : demandes de réservation de fonds, numéro de compte bancaire.

Les catégories de données à caractère personnel traitées pour les **prestataires externes** sont les suivantes :

- informations d'identification : prénom, nom, sexe, nationalité
- données relatives à la procédure en matière de brevets : données à caractère personnel potentiellement contenues dans les informations et les publications relatives à la procédure en matière de brevets, ainsi que données bibliographiques et métadonnées des dossiers de brevets
- informations de contact : coordonnées, adresse électronique professionnelle, coordonnées en cas d'urgence, numéros de téléphone
- informations relatives à l'emploi : emplacement du bureau, dénomination du poste, entité de la société, département ou division, langue (de communication) préférée
- données sensorielles et électroniques : informations sonores et visuelles
- voyages et dépenses : détails des frais, détails des réservations de voyage
- identifiants gouvernementaux : numéro de passeport
- correspondance : informations personnelles fournies volontairement
- données financières : informations relatives au compte bancaire, numéro de compte bancaire, demandes de réservation de fonds
- expérience professionnelle et affiliations : CV
- formation et compétences : langues.

3. Qui est responsable du traitement des données?

Les données à caractère personnel sont traitées sous la responsabilité du directeur principal Questions européennes et internationales, agissant en qualité de responsable délégué du traitement des données à l'OEB. Les données sont traitées par le personnel de l'OEB qui travaille à la Direction principale Questions européennes et internationales.

Les prestataires externes intervenant dans la mise en place de plateformes de réunions virtuelles ainsi que dans l'organisation de manifestations et la logistique peuvent également traiter des données à caractère personnel et, de ce fait, y accéder.

4. Qui a accès à vos données à caractère personnel et à qui sont-elles communiquées?

Les données à caractère personnel sont communiquées en tant que de besoin au personnel de l'OEB travaillant à la Direction principale Questions européennes et internationales. Les données à caractère personnel sont divulguées en tant que de besoin au personnel de la ligne hiérarchique de la Direction principale Questions européennes et internationales et ses unités, au personnel du Bureau du Président, au personnel de l'OEB de toutes les unités intervenant dans l'organisation des réunions (BIT, Protocole, Communication), au personnel de sécurité physique de la DG 4 (contrôles d'entrée) et aux offices nationaux des brevets, aux organisations internationales et aux autres organisations et associations avec lesquelles la DP 5.1 a conclu des accords.

Les données à caractère personnel peuvent également être communiquées à des prestataires de services tiers, y compris Microsoft, aux fins de la prestation de services logistiques ou autres nécessaires à l'organisation de réunions et de manifestations, ainsi qu'aux fins de la fourniture de plates-formes pour des réunions virtuelles. Les données à caractère personnel seront communiquées uniquement aux personnes habilitées qui sont responsables des opérations de traitement nécessaires. Elles ne seront pas utilisées à d'autres fins ou communiquées à d'autres parties.

Les données à caractère personnel seront communiquées uniquement aux personnes habilitées qui sont responsables des opérations de traitement nécessaires. Elles ne seront pas utilisées à d'autres fins ou communiquées à d'autres destinataires.

5. Comment protégeons-nous et préservons-nous vos données?

Nous prenons les mesures techniques et organisationnelles nécessaires pour préserver vos données à caractère personnel et les protéger contre la destruction, la perte ou l'altération accidentelles ou illicites, ainsi que contre toute divulgation non autorisée ou tout accès non autorisé.

L'ensemble des données à caractère personnel est conservé dans des applications informatiques sécurisées conformément aux normes de sécurité de l'OEB. Des niveaux d'accès appropriés sont accordés à titre individuel uniquement aux destinataires mentionnés ci-dessus.

En ce qui concerne les systèmes hébergés dans les locaux de l'OEB, les mesures sécuritaires de base suivantes s'appliquent généralement :

- authentification de l'utilisateur et contrôle de l'accès (par exemple accès à base de rôles aux systèmes et au réseau, principes du "besoin de savoir" et du moindre privilège)
- renforcement de la sécurité logique des systèmes, de l'équipement et du réseau
- protection physique : contrôles des accès à l'OEB, contrôles supplémentaires des accès au centre de données, politique de verrouillage des bureaux
- contrôles de la transmission et de la saisie (par exemple journaux d'audit, surveillance des systèmes et du réseau)
- intervention en cas d'incident de sécurité : surveillance des incidents 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, experts en sécurité de garde.

En principe, l'OEB utilise un système d'administration dématérialisée. Si des dossiers papier contenant des données à caractère personnel doivent néanmoins être stockés dans les locaux de l'OEB, ces dossiers sont conservés dans un lieu sûr et verrouillé à accès restreint.

Pour les données à caractère personnel traitées par des systèmes qui ne sont pas hébergés dans les locaux de l'OEB, le prestataire (à savoir Microsoft) qui traite ces données s'est engagé dans le cadre d'un accord contraignant à respecter ses obligations de protection des données découlant du cadre juridique de protection des données en vigueur. Pour Microsoft, l'OEB a également effectué une analyse en matière de confidentialité et de risques de sécurité.

Il est exigé que ces systèmes incluent des mesures techniques et organisationnelles telles que :

- mesures physiques de sécurité, mesures de contrôle des accès et du stockage, sécurisation des données inactives (par exemple par chiffrement)
- mesures de contrôle des utilisateurs, de la transmission et des saisies (avec par exemple pare-feu de réseau, système de détection des intrusions sur le réseau (IDS), système de protection contre les intrusions sur le réseau (IPS), journaux d'audit)
- mesures de contrôle de l'acheminement des données (par exemple sécurisation des données en transit par un chiffrement).

6. Comment pouvez-vous accéder à vos données, les rectifier et les recevoir, en demander l'effacement, en limiter le traitement ou vous opposer à celui-ci ? Vos droits peuvent-ils être restreints?

Vous avez le droit d'accéder à vos données à caractère personnel, de les rectifier et de les recevoir, de ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé, de les effacer, ainsi que d'en limiter le traitement ou de vous opposer à celui-ci (articles 18 à 24 RRPD).

Le droit à la rectification ne peut s'appliquer qu'aux données factuelles incomplètes ou inexactes traitées dans le cadre des tâches, devoirs et activités de la Direction principale Questions européennes et internationales de l'OEB et de ses unités ; il ne s'applique pas aux déclarations subjectives, y compris à celles faites par des tiers.

Si vous souhaitez exercer l'un de ces droits, veuillez envoyer une demande écrite en ce sens au responsable délégué du traitement à l'adresse DPOexternalusers@epo.org. Si vous êtes un agent de l'OEB, veuillez contacter PDEuropeanandinternationalaffairs-DPL@epo.org.

Afin de nous permettre de répondre plus rapidement et précisément, vous devez toujours assortir votre demande de certaines informations préliminaires. Nous vous encourageons par conséquent à remplir ce formulaire (*pour les personnes externes*) et/ou ce formulaire (*pour le personnel interne*) et à le transmettre avec votre demande.

Nous répondrons à votre demande dans les meilleurs délais et, en tout état de cause, dans un délai d'un mois à compter de la réception de votre demande. Toutefois, conformément à l'article 15(2) RRPD, ce délai peut être prolongé de deux mois supplémentaires si nécessaire, compte tenu de la complexité et du nombre de demandes reçues. Toute prolongation de délai vous sera notifiée.

7. Sur quelle base juridique se fonde le traitement de vos données?

L'OEB traite les données à caractère personnel conformément à l'article 5a RRPD, à savoir lorsque le traitement est nécessaire à l'accomplissement d'une tâche relevant des activités officielles de l'Organisation européenne des brevets ou de l'exercice légitime de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement, ce qui comprend le traitement nécessaire à la gestion et au fonctionnement de l'Office, et conformément à l'article 5b RRPD, à savoir lorsque le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle le responsable du traitement est soumis.

Le traitement des données à caractère personnel par l'OEB est fondé au moins sur les instruments juridiques suivants : article 4(3) CBE, article 10(2) CBE, article 30 CBE, article 134 CBE, CA/D 1/78 (résolution relative à l'assistance technique), CA/36/90 (accord INPADOC), CA/87/07-CA/PV 110 et feuille de route sur la coopération (CA/27/20).

8. Combien de temps conservons-nous vos données?

Les données à caractère personnel sont conservées uniquement pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard de la finalité de leur traitement. Les données à caractère personnel seront supprimées lorsque la partie prenante externe cessera d'être une personne de contact pour l'OEB, étant entendu toutefois que les données relatives au nom et à la fonction (uniquement) pourront être conservées à des fins d'archivage, de recherche et historiques pour une période indéterminée. Les données financières des personnes externes (par exemple, les titres de transport) seront conservées jusqu'à la clôture des audits de la période comptable concernée. Pour le personnel de l'OEB et les prestataires, le règlement financier de l'OEB s'applique.

En cas de recours formel/contentieux, toutes les données détenues au moment où le recours formel/contentieux est engagé seront conservées jusqu'à la clôture de la procédure.

9. Personnes à contacter et coordonnées

Si vous avez des questions sur le traitement de vos données à caractère personnel, veuillez envoyer une demande écrite en ce sens au responsable délégué du traitement à l'adresse DPOexternalusers@epo.org;

les agents de l'OEB peuvent adresser une demande écrite à l'adresse PDEuropeanandinternationalaffairs-DPL@epo.org;

Notre responsable de la protection des données peut être contactée par le personnel interne à l'adresse électronique dpo@epo.org; et par les personnes externes à l'adresse électronique DPOexternalusers@epo.org

Réexamen et exercice des voies de recours

Si vous considérez que le traitement porte atteinte à vos droits en tant que personne concernée, vous avez le droit de demander un réexamen par le responsable du traitement en vertu de l'article 49 RRPD et, si vous n'êtes pas d'accord avec l'issue de ce réexamen, d'exercer les voies de recours prévues à l'article 50 RRPD.